

DOURBIES-Juin 2016- RHA 7/8

Guy VALENCIA
Hydrogéologue agréé
En matière d'hygiène publique
Par le Ministère chargé de la Santé
Pour le Département du Gard

AVIS SANITAIRE

sur la protection du captage de LA ROUVIERE
commune de DOURBIES
en vue de son utilisation pour l'alimentation en eau
destinée à la consommation humaine du hameau

(Cet avis annule et remplace celui rendu le 20 octobre 2015)

Puyricard le 15 juin 2016

Préambule

Le hameau de LA ROUVIERE se situe en limite Ouest de la commune de DOURBIES, en rive gauche de la Dourbie et à une altitude de plus de 900 m. L'accès se fait par la D151a qui le relie au chef-lieu de la commune de DOURBIES.

Je m'y suis rendu le 22 septembre 2009 en compagnie de M. Belotti, employé municipal, pour une visite du captage et de ses environs. Un avis sanitaire préliminaire favorable a été émis le 28 octobre 2009 à la suite de cette visite dans l'attente des données complémentaires demandées (analyse dite de « Première Adduction »).

Le présent avis fait suite à mon premier avis sanitaire en date du 9 août 2011 et à celui du 20 octobre 2015 qu'il annule et remplace en raison d'éléments complémentaires apportés par la commune de DOURBIES :

- « Analyse complémentaire des modes de captage actuels de la commune de DOURBIES »_ Rapport R34-06-2013-04. Juin 2013 réalisé par EAU & GEOENVIRONNEMENT. Cette analyse permet de proposer une solution alternative au traitement des eaux du captage de LA ROUVIERE par filtration préconisé dans mon premier avis sanitaire.
- Intervention du géomètre expert en fin d'année 2015 qui a donné lieu à la mise à jour du plan topographique de la zone de captage et a entraîné la modification du Périmètre de Protection Immédiate.

1. Informations générales sur l'alimentation en eau du hameau de LA ROUVIERE (commune de DOURBIES)

1.1. Les points d'eau

La production et la distribution d'eau de LA ROUVIERE sont assurées par la commune de DOURBIES.

La production d'eau du hameau est assurée par une source dénommée « source de LA ROUVIERE ». Elle alimente, par l'intermédiaire d'une bache de reprise de 2 m³, un réservoir de 15 m³ desservant le hameau et situé à l'amont immédiat de celui-ci et au-dessus de la source.

Aucun système de traitement de l'eau n'est présent.

1.2. Les besoins

La population du hameau est de 13 habitants permanents. En période de fréquentation touristique estivale, cette population peut atteindre 58 habitants.

Il n'est pas prévu de tendance à l'augmentation de cette population pour les prochaines années.

Les besoins théoriques moyens pour les habitants permanents sont d'environ 2,6 m³/j en se basant sur une consommation de 200 l/j/hab.

Les besoins théoriques en pointe estivale pourraient atteindre 11,6 m³/j.

Les besoins à venir devraient rester du même ordre de grandeur compte tenu du peu d'évolution de la population.

Ces besoins ne tiennent pas compte des volumes utilisés par le hameau pour des usages autres que la desserte en eau destinée à la consommation humaine.

1.3. Bilan besoins-ressources

Le captage de LA ROUVIERE ne dispose pas de système de mesure de débit en continu.

La source fournit apparemment un débit qui assure sans difficulté les besoins du hameau de LA ROUVIERE.

Une mesure du débit réalisée le jour de ma visite a fourni comme résultat : 0,18 l/s, la période de mesure étant caractéristique d'un étiage assez sévère.

La capacité de production était donc de 15,5 m³/j en cette période.

On constate qu'elle est **suffisante** pour assurer l'alimentation du hameau en saison estivale.

2. Situation du captage de LA ROUVIERE (commune de DOURBIES)

Voir carte de situation Figure 1

La source captée est située dans le hameau lui-même. Elle apparaît (d'après la nouvelle délimitation cadastrale établie en mars 2016 par le géomètre expert) sur la limite de séparation des parcelles cadastrées sous les n° 1 119 et 1 114 de la section H du cadastre de la commune de DOURBIES. Ces parcelles surplombent la route d'accès et se trouvent au bas d'une forte pente sur le versant d'un petit vallon.

Les parcelles, d'une superficie de 312 m², appartiennent à la commune de DOURBIES.

Les coordonnées géographiques de la source sont en Lambert 3 :

X = 688 171 ; Y = 3 195 436

en Lambert 2 étendu :

X = 688 263 ; Y = 1 895 293

Z approximatif = 900 m N.G.F.

3. Contexte géologique

Voir carte géologique Figure 2

Le hameau de LA ROUVIERE est situé sur la carte géologique au 1/50.000^{ème} de NANT (N° 936). Sur le plan géologique, ce secteur de la commune de DOURBIES est situé dans la région des terrains cristallins du flanc occidental du Mont Aigoual. Ces terrains sont constitués de granites d'origine plutonique dits granites du St Guiral de couleur gris bleuté (notés Gamma³⁻⁴ sur la carte géologique). Hormis les granites, on observe des colluvions (C) ou des alluvions (F), voire des complexes colluviaux et fluviaïles (CF) dans les fonds de vallons.

Les granites s'altèrent assez rapidement sous le climat de ce secteur et, dans les vallons et les pentes faibles, la roche plus ou moins décomposée est recouverte par une couche d'arène granitique ayant parfois plusieurs mètres d'épaisseur. Sa texture est sablo-argileuse avec des graviers de quartz, des cristaux de feldspath et des blocs arrondis de granites non entièrement décomposés.

Toutes les roches étant riches en silice, les sols développés sur celles-ci ont un caractère franchement acide.

Les granites sont altérés en arènes et blocs sur le versant dominant le hameau de LA ROUVIERE. Les versants et les ravins correspondant à des reprises d'érosion récentes montrent la roche nue ou un revêtement de formations de pentes sableuses et humifères

4. Hydrogéologie / aquifère capté

Les formations granitiques se révèlent être des aquifères médiocres. Toutefois la présence de nombreuses sources à faibles débits (de 0,1 à 1 l/s en général) atteste de l'existence d'eau souterraine en relation avec les zones d'arènes ou en liaison avec des fractures, des zones broyées ou des filons.

La source de LA ROUVIERE est située dans une formation de pente développée sur les granites. Le captage collecte au moyen d'un drain les eaux circulant vraisemblablement au contact des formations meubles avec les granites sous jacents vers 1,3 m de profondeur. Les témoignages recueillis indiquent des eaux « venant du fond ».

Des affleurements de granite dominant l'amont de la zone de sources.

On peut estimer que cet « aquifère » superficiel, constitué par les formations d'altération poreuses et les zones fissurées du granite, s'étend avec une épaisseur variable à toute la surface du versant et que le bassin versant hydrogéologique de la source de la ROUVIERE correspond à peu près à son bassin versant topographique.

Ce bassin s'étend vers le Nord-Est jusqu'à la crête du versant culminant à 1 046 m d'altitude.

On estime sa superficie à environ 9 ha soit 0,09 km² (**Voir carte Figure 3**).

Ce bassin versant hydrogéologique est alimenté directement par la partie des eaux météoriques qui s'infilte.

L'écoulement latéral des eaux dans le sol se fait principalement dans l'arène et éventuellement dans les fissures affectant la roche saine en surface ou sous l'arène (il est à noter que le versant concerné ici ne paraît pas être affecté de fractures ou de zones broyées importantes) en suivant le sens de la pente topographique.

Au niveau de la source de LA ROUVIERE l'épaisseur de la formation aquifère poreuse paraît non négligeable mais son extension vers l'amont est faible.

Les débits produits sont fonction de l'aire d'alimentation de la source. En considérant que les débits spécifiques d'étiage dans ce type de formation sont de l'ordre de 7 à 10 l/s/km² (par référence à la station hydrométrique de la Dourbie à DOURBIES), le débit d'étiage « normal » de la source de LA ROUVIERE devrait donc se situer en moyenne entre 0.6 et 0.9 l/s. Le débit mesuré lors de la visite (0,18 l/s) pouvait donc correspondre à un étiage plus sévère et ne représenter qu'une partie du débit produit par le bassin versant (le captage n'étant pas complètement dans l'axe du talweg).

Les perméabilités sont relativement faibles dans la formation d'altération (on estime, dans celle ci, un coefficient de Darcy K d'environ 10⁻⁵ à 10⁻⁴ m/s) et la porosité relativement élevée (au moins 10%). Avec ces caractéristiques, on estime cependant des vitesses réelles de circulation de plusieurs m/j en tenant compte des pentes relativement fortes induisant des gradients hydrauliques élevés.

En milieu fissuré la porosité est faible, de l'ordre de 1 à 2 %, la perméabilité plus élevée et, avec les forts gradients hydrauliques rencontrés, les vitesses de circulations sont relativement élevées.

5. Caractéristiques techniques du captage et de sa protection sanitaire

Le captage de LA ROUVIERE est constitué par un drain situé vers 1,3 m de profondeur et orienté vers l'amont. Les eaux collectées se déversent dans un regard d'environ 1 m X 1 m et de même profondeur que le drain. Le regard maçonné dépasse le sol d'environ 0,2 m. Ce regard est recouvert par deux demi-dalles en béton.

De ce regard part, du côté aval, une conduite gravitaire jusqu'à la bache de reprise située à proximité immédiate.

La bache de reprise est située dans un abri maçonné fermant à clef.

Il n'existe pas de système de traitement de l'eau.

L'état d'entretien du regard de collecte est insuffisant.

Il n'y a pas de bac de décantation (la bache pouvant en faire office).

D'après l'analyse complémentaire du site effectuée par EAU & GEOENVIRONNEMENT :

« l'arrivée des drains dans le cuveau de réception sommaire, envahi par des racines et qui devra être remplacé, montre que la profondeur de captage est voisine de 1 m/TN. Les sondages réalisés au centre du Périmètre de Protection Immédiate actuellement clôturé montrent une épaisseur d'arènes supérieure à 2 m. »

Les parcelles n°1 119 et 1 114 sont partiellement clôturées latéralement par un grillage en bon état d'environ 1,5 m de hauteur. Le côté amont est limité par un mur d'environ 2,5 m de hauteur dont le sommet est au niveau du sol de la parcelle supérieure. Le côté aval, non clôturé, surplombe la route d'environ 2 m.

L'accès à la parcelle se fait par un portillon cadénassé situé à côté de la bache de reprise.

Le drain reste inclus dans les parcelles n°1 119 et 1 114 elles-mêmes.

La surface du terrain est assez bien entretenue. Il est à noter cependant la présence de quelques arbres et arbustes en bordure de la parcelle précitée, d'un noyer en amont du regard et de quelques décombres dans l'angle amont droit.

6. Caractéristiques et qualité de l'eau captée (bilan établi en août 2011)

Nous disposons d' :

- une analyse de Première Adduction (type PAS02) de la source de LA ROUVIERE, réalisée sur un prélèvement du 6 décembre 2010,
- un contrôle sanitaire de l'eau en distribution (analyses ND1) réalisé le 24 février 2011.

Voir résultats en pièces jointes au rapport.

Les paramètres microbiologiques montrent la présence de spores sulfito-réducteurs en distribution.

Les paramètres physico chimiques indiquent :

- une conductivité de 47 à 54 $\mu\text{S}/\text{cm}$ à 25 ° C,
- un ph de 6,4 à 6,9,
- une température de l'eau de 4,5 ° C,
- un peu de turbidité,
- une dureté de 1,9 ° F,
- une eau agressive.

Les anions et les cations ne montrent pas d'anomalies,

Un élément métallique est présent mais respecte les limites de référence : l'arsenic.
Les paramètres toxiques et indésirables sont absents.

Ces résultats sont en conformité avec le type de formation aquifère représenté dans cette région.

7. Environnement et vulnérabilité

L'environnement immédiat de la source de LA ROUVIERE est constitué, côté nord-ouest, par un pré, côté sud, par un jardin potager adjacent à une maison d'habitation, côté amont, par une parcelle avec un hangar et plusieurs espaces servant au stockage de bois. Enfin, côté aval et en contrebas, se trouve une voie goudronnée.

Au dessus de la parcelle amont, on retrouve une zone naturelle où affleurent les granites.

Le bassin d'alimentation de la source est donc situé pour l'essentiel dans un secteur inhabité resté naturel. Les risques de pollution y sont très limités. Ils sont essentiellement d'ordre bactériologique et constitués par :

- le passage ou le pâturage des troupeaux,
- le passage d'animaux sauvages ou domestiques et de randonneurs.

Dans les zones d'altérations, la nature des formations constituant le réservoir aquifère (arènes et formations sableuses de remaniements) est un facteur favorable pour limiter les diverses pollutions bactériologiques issues de la surface, vu leur bon pouvoir épurateur et filtrant, mais la faible profondeur de l'aquifère, les pentes fortes et, en conséquence, les gradients hydrauliques élevés sont à l'inverse défavorables (pénétration et propagation des pollutions dans l'aquifère facilitées).

Les parties dénudées des granites, présentes par endroits, vont aussi présenter un caractère plus vulnérable dû à une circulation des eaux en milieu fissuré (circulations plus rapides et quasi absence de filtration).

Enfin, la forte pente à l'amont de la parcelle présente un risque d'apports d'eaux de ruissellement lors d'épisodes pluvieux intenses.

Le milieu concerné par le captage peut donc être considéré comme étant globalement **vulnérable**.

Enfin, le mode de captage et d'entretien des installations peut aussi constituer un facteur de vulnérabilité supplémentaire lorsqu'il n'est pas réalisé correctement.

8. Avis sur la disponibilité en eau et la protection de la ressource

8.1. Avis sur la disponibilité en eau

Le débit d'étiage de la source de LA ROUVIERE, tel que celui de 2009, est suffisant pour l'alimentation du hameau avec une population saisonnière non négligeable.

Il est cependant à noter que ce type de ressource est très vulnérable à des sécheresses sévères, et ce, d'autant plus si ces sécheresses se suivent sur plusieurs années consécutives. Dans ce cas, le débit des sources peut se trouver réduit dans des proportions notables.

Le captage doit donc être conservé dans le meilleur état possible pour conserver ses potentialités de débit.

Incidence du prélèvement :

Par ailleurs, les possibilités réelles d'exploitation du débit disponible supposent cependant la vérification de l'acceptabilité de l'incidence du prélèvement sur la gestion équilibrée des ressources en eau.

L'incidence du prélèvement concernera à l'amont les eaux souterraines et à l'aval les eaux superficielles.

S'agissant du captage gravitaire d'une zone de sources naturelles, l'incidence du prélèvement sur la ressource amont est négligeable.

L'incidence sur les ressources superficielles en aval sera produite par la réduction du débit naturel de la source du fait du prélèvement sur celle-ci. En septembre 2009, il correspondait à 20 à 30% du débit d'étiage « normal » du bassin versant (prélèvement de 0,18 l/s pour un débit du bassin versant estimé à 0,6 à 0,9 l/s). Cependant, dans ces secteurs, les sources constituent généralement des zones de « mouillères » qui n'alimentent les eaux superficielles que de façon très diffuse.

8.2. Avis sur l'aménagement du captage de LA ROUVIERE et sa protection immédiate

Les aménagements et les protections existants présentent des risques sanitaires :

- Le caractère très superficiel de la formation aquifère et sa faible extension impliquent que le système de captage permette le prélèvement d'une eau suffisamment filtrée pour ne pas avoir recours à un traitement par filtration après captage.

D'après EAU & GEOENVIRONNEMENT, au vu de l'épaisseur d'arènes évaluée au centre du Périmètre de protection Immédiate il apparaît tout à fait envisageable de réaliser un dispositif de drainage profond (1,5 à 2 m/TN) permettant une filtration suffisante des eaux pour ne pas avoir recours à un traitement par filtration après captage.

- Le dispositif de réception devra dans ce cas être remplacé par un système plus profond avec bac de décantation et bac de prise.

Nota : TN = Terrain Naturel

- La limite amont et la limite avec la parcelle n° 1 115 des parcelles n° 1 119 et n° 1 114 peuvent laisser entrer dans la zone de captage des eaux de ruissellements lors d'épisodes pluvieux intenses. Elles devront être pourvues d'un fossé cimenté peu profond et suffisamment large (0,5 m) pour détourner ces eaux vers l'extérieur de cette zone de captage.

- Les quelques décombres existants devront être enlevés.

- La bâche de reprise (dans l'angle nord-ouest de la parcelle) sera incluse autant que possible dans l'espace clôturé assurant la Protection Immédiate du captage.

Un accès direct à cet espace devra être aménagé à partir de la route située à son aval immédiat (création d'un escalier et mise en place d'un portillon fermant à clé).

8.3. Avis sur la délimitation des périmètres de protection

8.3.1. Périmètre de Protection Immédiate :

Ce périmètre inclura la totalité des parcelles n° 1 119 et 1 114 (actuellement partiellement clôturées) de la section H du plan cadastral de la commune de DOURBIES nouvellement délimitées en mars 2016 par le géomètre expert.

Voir plan cadastral au 1/200^{ème} (Figure 4).

Les parcelles constituant l'espace compris dans le Périmètre de Protection Immédiate devront être propriété de la commune de DOURBIES.

Le périmètre défini devra être entièrement clôturé sur la limite de propriété par un grillage d'une hauteur de 2 mètres.

8.3.2. Périmètre de Protection Rapprochée :

Compte tenu des vitesses de transfert estimées des eaux dans la formation aquifère, ce périmètre de protection englobera la quasi totalité du bassin versant amont des sources tel qu'estimé au § 4 Ce périmètre est tracé sur le plan cadastral au 1/3 000^{ème} (**Figure 5**) et sur le plan topographique (**Figure 5b**).

Il comprend les parcelles, de la section H du cadastre de la commune de DOURBIES, n° 206, 207, 210, 662, 663, 664, 667, 668, 713, 715, 716, 717, 721 pour partie, 1116, 1117 pour partie et 1 118.

8.3.3. Périmètre de Protection Eloignée :

Il n'a pas été défini de Périmètre de Protection Eloignée puisque le Périmètre de Protection Rapprochée englobe la quasi-totalité du bassin d'alimentation de la source de LA ROUVIERE.

8.4. Avis sur les prescriptions à respecter à l'intérieur des périmètres de protection

8.4.1. Périmètre de Protection Immédiate :

La parcelle devra être régulièrement entretenue de façon à ne pas laisser la végétation se développer.

Cet entretien sera effectué uniquement par des moyens mécaniques, l'utilisation d'herbicides étant proscrite.

Aucun dépôt d'aucune sorte ne devra être toléré. Les déchets végétaux issus du nettoyage seront retirés du périmètre.

8.4.2. Périmètre de Protection Rapprochée :

Les mesures suivantes devront être prises :

8.4.2.1. Mesures visant à conserver l'intégrité de l'aquifère et sa protection :

Interdictions :

- des affouillements, excavations, terrassements non remblayés, remblayés ou partiellement remblayés à l'exception des terrassements de faible extension (moins de 100 m²) et de faible profondeur (< 1 m) ;
- des excavations liées à la réalisation de constructions,
- des excavations liées à la création de plans d'eau, mares ou bassins,
- des excavations liées à l'inhumation,
- des excavations liées à la création de nouveaux axes de communication,
- des exploitations de matériaux non concessibles (carrières et sablières) et concessibles (mines),
- du défrichement des zones boisées,
- du curage des fossés et cours d'eau.

8.4.2.2. Mesures visant à conserver les potentialités de l'aquifère :

Interdictions :

- de tous travaux ou activités susceptibles de modifier l'écoulement des eaux : drainage, curage de fossés, creusement de plans d'eau, création de pistes forestières, déblaiements ;
- de la création de puits, forages ou de captages par système drainant ;
- de modification des zones boisées,

- d'imperméabilisation des terrains sur plus de 100 m²

8.4.2.3. Mesures visant à ne pas mettre en communication les eaux souterraines captées et d'autres eaux :

Interdiction :

- d'infiltrations d'eaux pluviales de zones urbanisées et d'axes de communication ;

Règlementations :

- Les puits ou forages déjà existants devront être aménagés afin de ne pas mettre en communication par déversement dans l'espace annulaire ou l'intérieur de l'ouvrage les eaux superficielles avec les eaux souterraines captées (réalisation d'une collerette de béton et éventuellement rehaussement de la tête de l'ouvrage).
- Les ouvrages désaffectés devront être comblés.

8.4.2.4. Mesures visant à éviter la mise en relation de l'eau souterraine captée avec une source de pollution :

Interdictions :

- des centres de traitement ou de transit de déchets de toutes catégories, y compris les dépôts de matériaux de démolition ;
- des carrières,
- des rejets d'eaux résiduaires brutes ou après traitement, y compris par infiltration des constructions collectives et individuelles ;
- des stockages existants ou futurs d'hydrocarbures à usage domestique et non domestique,
- des épandages de matières de vidange et de boues résiduaires,
- des stockages de boues, composts, fumiers...
- des rejets des effluents liés aux bâtiments d'élevage,
- du parcage des animaux,
- du pacage des animaux,
- du camping,
- du stockage de produits phytosanitaires.

8.4.2.5. Mesures visant à limiter les risques de pollution diffuses :

Interdictions :

- de l'utilisation d'engrais azotés organiques ou minéraux et de produits phytosanitaires dans les parcelles adjacentes au Périmètre de Protection Immédiate (parcelles n° 664, 667).

9. Conclusions

Un avis sanitaire FAVORABLE est donné pour l'utilisation de la source de LA ROUVIERE aux fins d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine du hameau du même nom. Compte tenu du caractère superficiel de l'aquifère capté, la commune de DOURBIES devra cependant réaliser un dispositif de drainage plus profond (à 2m) pour assurer une filtration correcte des eaux.

Un traitement de désinfection permanent des eaux devra nécessairement être mis en place au niveau du réservoir de LA ROUVIERE.

La mise en place d'un dispositif de mesure approprié (déversoir triangulaire) devra permettre la lecture du débit de cette source.

L'hydrogéologue agréé d'Hygiène Publique
par le Ministère chargé de la Santé
pour le département du Gard :

Guy VALENCIA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. Valencia', with a stylized flourish at the end.



ipl santé,
environnement
durables
Méditerranée

Laboratoire accrédité par la section essai du COFRAC sous les numeros 1-0903 (M) et 1-1181 (N).

RAPPORT D'ESSAI concernant l'échantillon 105773

Edition n° 1 Page 1 / 1

Bon de commande :

No Analyse ARS : 62134 No Prel. ARS : 62253

Prélevé par : ERIC LEFORT le 24/02/2011 à 11H40

Type de visite : D1

Motif : CS Controle sanitaire

13



Portées disponibles
sur www.cofrac.fr

Département : 30

Commune : DOURBIES

LA ROUVIERE (CMNE DOURBIES)

UNITE DE DISTRIBUTION

type d'eau : S EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION

No : 6715 LA ROUVIERE (CMNE DOURBIES)

LA ROUVIERE (CMNE DOURBIES)

MAIRIE DE DOURBIES

HOTEL DE VILLE

30750 DOURBIES

Exploitant : MAIRIE DE DOURBIES

Unité de gestion : DOURBIES ET HAMEAUX

Reçu le 24/02/2011 (M)

Début des essais le 24/02/2011

T = mesure de terrain

M = mesure du laboratoire de Montpellier

N = mesure du laboratoire de Nîmes

* = mesure sous accréditation

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Réf. qualité / valeurs guides	limites qualité / val. impératives
ANALYSE DISTRIBUTION ND1					
MICROBIOLOGIE					
Germes revivifiables a 22C 68h	NF EN ISO 6222	* M 35	/ml		
Germes revivifiables a 36C 44h	NF EN ISO 6222	* M 16	/ml		
Coliformes	NF EN ISO 9308-1	* M 0	/100ml	< 1	
Escherichia coli	NF EN ISO 9308-1	* M 0	/100ml		< 1
Enterocoques	NF EN ISO 7899-2	* M 0	/100ml		< 1
Spores de sulfito-réducteurs	NF EN 26461-2 (T 90-417)	* M 10	/100ml	< 1	
DESINFECTANTS RESIDUELS					
Chlore libre	NF EN ISO 7393-2	* T <0.02	mg/l		
Chlore total	NF EN ISO 7393-2	* T <0.02	mg/l		
TEMPERATURES					
Temperature de l'eau	Thermometrie	* T 4.5	degres C	≤ 25	
ESSAIS ORGANOLEPTIQUES					
Couleur apparente (Pt/Co)	NF EN ISO 7887	* M <5.0	mg/l	≤ 15	
Aspect	Organoleptique	T Absence	.		
Saveur	Organoleptique	T Absence	.		
Odeur	Organoleptique	T Absence	.		
PHYSICO-CHIMIE					
pH a temp.echant.	NF T 90-008	* M 6.35	u.pH	De 6.5 à 9	
Conductivite a 25 C	NF EN 27888	* M 54	uS/cm	De 200 à 1100	
Conductivite a 20 C	NF EN 27888	M 48	uS/cm	De 180 à 1000	
Temp. mesure de pH Conductivite	Thermometrie	M 18.9	degres C		
Turbidite	NF EN ISO 7027	* M 0.49	NFU		
CATIONS					
Ammonium	NF EN ISO 11732	* M <0.05	mg/l NH4	≤ 0.1	

A Montpellier, le 01/03/2011

Le Chef de Laboratoire,

Commentaire / conformité :

Eau de type S

Reference de qualite/valeur guide non respectee en Spores de sulfito-réducteurs (Code de santé publique).

MICROBIOLOGIE: Respect des limites de qualite mais depassement de references, de qualite des eaux d'alimentation (Code de la Sante Publique).

Reference de qualite/valeur guide non respectee en Conductivite a 20 C, Conductivite a 25 C, pH a temp.echant. (Code de santé publique).

CHIMIE: Respect des limites de qualite mais depassement de reference de, qualite des eaux d'alimentation (Code de la Sante Publique).

J.F. Hernandez (Directeur) A. Bretecher (Resp. Radioactivité) S. Masi (Resp. Microbiologie) P. Lazuttes (Resp. Chimie)
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole *.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme d'un facsimile photographique intégral. Ce document comporte 1 page et 0 annexe.
Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans les déclarations de conformité et sont disponibles sur demande. Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis aux analyses.
Origine des critères de qualité : Code de sante publique.



ipl santé,
environnement
durables
Méditerranée

Laboratoire accrédité par la section essai du COFRAC sous les numeros 1-0903 (M) et 1-1181 (N).

RAPPORT D'ESSAI concernant l'échantillon 35782

Edition n° 1 Page 1 / 6

Bon de commande :

No Analyse ARS : 62141 No Prel. ARS : 62260

Prélevé par : JEROME THERON le 06/12/2010 à 08H40

Type de visite : AU

Motif : AU Autre



Portées disponibles
sur www.cofrac.fr

Département : 30

Commune : DOURBIES

SOURCE DE LA ROUVIERE

CAPTAGE

type d'eau : B EAU BRUTE SOUTERRAINE

No : 6714 SOURCE DE LA ROUVIERE

EMERGENCE CAPTAGE DE LA ROUVI

ARS LANGUEDOC-ROUSSILLON
DELEGATION TERRITORIALE DU GARD
6 RUE DU MAIL
CS 21001
30900 NIMES

Exploitant : MAIRIE DE DOURBIES

Unité de gestion : DOURBIES ET HAMEAUX

Reçu le 06/12/2010 (M)

Début des essais le 06/12/2010

T = mesure de terrain

M = mesure du laboratoire de Montpellier

N = mesure du laboratoire de Nîmes

* = mesure sous accréditation

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Réf. qualité / valeurs guides	limites qualité / val. impératives
PREMIERE ADDUCTION EAU SOUTER.					
RADIOACTIVITE					
Activite due au Tritium	NF M 60-802-1	* N <10	Bq/l		
Indice alpha en equivalent 239Pu	NF M 60-800	* N 0.10	Bq/l		
Indice beta en equiv. 90Sr/90Y	NF M 60-801	* N <0.4	Bq/l		
Dose Totale Indicative (calcul)	Calcul	N non calculable	mSv / an		
Valide par :	-	N BL	.		
Date d'évaporation (activ.alpha)	-	N 23/12/10	.		
Date d'évaporation (activi.beta)	-	N 23/12/10	.		
Date de mesure (activite alpha)	-	N 31/12/10	.		
Date de mesure (activite beta)	-	N 28/12/10	.		
Date de mesure(activite tritium)	-	N 14/12/10	.		
Incertitude mesure alpha (k=2)	Calcul	N 0.027	Bq/l		
Incertitude mesure beta (k=2)	Calcul	N .	Bq/l		
Incertitude mesure tritium (k=2)	Calcul	N .	Bq/l		
MICROBIOLOGIE					
Germes revivifiables a 22C 68h	NF EN ISO 6222	* M 17	/ml		
Germes revivifiables a 36C 44h	NF EN ISO 6222	* M 1	/ml		
Coliformes	NF EN ISO 9308-1	* M 0	/100ml		
Escherichia coli	NF EN ISO 9308-1	* M 0	/100ml		≤ 20000
Enterocoques	NF EN ISO 7899-2	* M 0	/100ml		≤ 10000
Spores de sulfito-réducteurs	NF EN 26461-2 (T 90-417)	* M 0	/100ml		
TEMPERATURES					
Temperature de l'eau	Thermometrie	* T 10.0	degres C		≤ 25
ESSAIS ORGANOLEPTIQUES					
Couleur apparente (Pt/Co)	NF EN ISO 7887	* M 9.4	mg/l		≤ 200
Odeur	Organoleptique	T non mesuré	.		
PHYSICO-CHIMIE					
pH a temp.echant. terrain	NF T 90-008	* T 6.90	u.pH		
Conductivite a 25 C	NF EN 27888	* M 47	uS/cm		
Conductivite a 20 C	NF EN 27888	M 42	uS/cm		
Temp. mesure de pH Conductivite	Thermometrie	M 14.4	degres C		
Turbidite	NF EN ISO 7027	* M 0.45	NFU		
Carbone organique total	NF EN 1484	* M <0.5	mg/l C		≤ 10
Durete calculee	Calcul	M 1.9	degres f		

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole *.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme d'un facsimile photographique intégral. Ce document comporte 6 pages et 0 annexe.
Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans les déclarations de conformité et sont disponibles sur demande. Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis aux analyses.
Origine des critères de qualité : Code de sante publique.

Hérault : 778, rue de la Croix Verte 34196 Montpellier cedex 5 - Tél. 04 67 84 74 00 - Gard : 145, allée Charles Babbage 30035 Nîmes - Tél. 04 66 38 89 45

www.ipl-groupe.fr



ipl santé,
environnement
durables
Méditerranée

Laboratoire accrédité par la section essai du COFRAC sous les numeros 1-0903 (M) et 1-1181 (N).

RAPPORT D'ESSAI concernant l'échantillon 35782

Edition n° 1 Page 2 / 6

Bon de commande :

No Analyse ARS : 62141 No Prel. ARS : 62260

Prélevé par : JEROME THERON le 06/12/2010 à 08H40

Type de visite : AU

Motif : AU Autre



Portées disponibles
sur www.cofrac.fr

Département : 30

Commune : DOURBIES

SOURCE DE LA ROUVIERE

CAPTAGE

type d'eau : B EAU BRUTE SOUTERRAINE

No : 6714 SOURCE DE LA ROUVIERE

EMERGENCE CAPTAGE DE LA ROUVI

ARS LANGUEDOC-ROUSSILLON
DELEGATION TERRITORIALE DU GARD
6 RUE DU MAIL
CS 21001
30900 NIMES

Exploitant : MAIRIE DE DOURBIES

Unité de gestion : DOURBIES ET HAMEAUX

Reçu le 06/12/2010 (M)

Début des essais le 06/12/2010

T = mesure de terrain

M = mesure du laboratoire de Montpellier

N = mesure du laboratoire de Nîmes

* = mesure sous accréditation

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Réf. qualité / valeurs guides	limites qualité / val. impératives
TAC	NF EN ISO 9963-1	* M 2.3	degres f		
Titre alcalimétrique	NF EN ISO 9963-1	* M <1.0	degres f		
EQUIL. CALCO-CARBONIQUE					
CO2 libre calcule	LEGRAND POIRIER	M 7.0	mg/l		
pH equilibre à temp.echantillon	LEGRAND POIRIER	M 9.05	u.pH		
Equilibre calco carbonique	LEGRAND POIRIER	M Agressive	.		
ANIONS					
Nitrites	NF EN ISO 10304-1	* M <0.05	mg/l NO2		
Nitrates	NF EN ISO 10304-1	* M <1	mg/l NO3		≤ 100
Chlorures	NF EN ISO 10304-1	* M <5.0	mg/l		≤ 200
Hydrogenocarbonates	NF EN ISO 9963-1	* M 28	mg/l		
Carbonates	NF EN ISO 9963-1	* M <12	mg/l		
Sulfates	NF EN ISO 10304-1	* M <5	mg/l		≤ 250
CATIONS					
Ammonium	NF EN ISO 11732	* M <0.05	mg/l NH4		≤ 4
Calcium	NF EN ISO 14911	* M 4.9	mg/l		
Magnesium	NF EN ISO 14911	* M 1.6	mg/l		
Sodium	NF EN ISO 14911	* M 3.6	mg/l		≤ 200
Potassium	NF EN ISO 14911	* M 1.1	mg/l		
METAUX					
Aluminium	NF EN ISO 11885	* M <10	ug/l		
Arsenic	NF EN ISO 17294-2	* M 1.0	ug/l		≤ 100
Baryum	NF EN ISO 11885	* M <0.010	mg/l		
Bore	NF EN ISO 11885	* M <0.025	mg/l		
Cadmium	NF EN ISO 17294-2	* M <0.5	ug/l		≤ 5
Cuivre	NF EN ISO 11885	* M <0.02	mg/l		
Fer total	NF EN ISO 11885	* M <20	ug/l		
Mercure total	NF EN ISO 17852	* M <0.3	ug/l		≤ 1
Manganese	NF EN ISO 11885	* M <5.0	ug/l		
Nickel	NF EN ISO 17294-2	* M <5.0	ug/l		
Plomb	NF EN ISO 17294-2	* M <1.0	ug/l		≤ 50
Antimoine	NF EN ISO 17294-2	* M <1.0	ug/l		
Selenium	NF EN ISO 17294-2	* M <1.0	ug/l		≤ 10
Zinc	NF EN ISO 11885	* M <0.020	mg/l		≤ 5
PARAMETRES TOXIQUES					

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole *.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme d'un facsimile photographique intégral. Ce document comporte 6 pages et 0 annexe.
Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans les déclarations de conformité et sont disponibles sur demande. Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis aux analyses.
Origine des critères de qualité : Code de sante publique.



ipl santé,
environnement
durables
Méditerranée

Laboratoire accrédité par la section essai du COFRAC sous les numéros 1-0903 (M) et 1-1181 (N).

RAPPORT D'ESSAI concernant l'échantillon **35782**

Edition n° 1 Page 3 / 6

Bon de commande :

No Analyse ARS : 62141 No Prel. ARS : 62260

Prélevé par : JEROME THERON le 06/12/2010 à 08H40

Type de visite : AU

Motif : AU Autre



ESSAIS
Portées disponibles
sur www.cofrac.fr

Département : 30

Commune : DOURBIES

SOURCE DE LA ROUVIERE

CAPTAGE

type d'eau : B EAU BRUTE SOUTERRAINE

No : 6714 SOURCE DE LA ROUVIERE

EMERGENCE CAPTAGE DE LA ROUVI

ARS LANGUEDOC-ROUSSILLON
DELEGATION TERRITORIALE DU GARD
6 RUE DU MAIL
CS 21001
30900 NIMES

Exploitant : MAIRIE DE DOURBIES

Unité de gestion : DOURBIES ET HAMEAUX

Reçu le 06/12/2010 (M)

Début des essais le 06/12/2010

T = mesure de terrain
M = mesure du laboratoire de Montpellier
N = mesure du laboratoire de Nîmes
* = mesure sous accréditation

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Réf. qualité / valeurs guides	limites qualité / val. impératives
Cyanures totaux	NF EN ISO 14403	* M <10	ug/l		≤ 50
PARAMETRES INDESIRABLES					
Fluorures	NF EN ISO 10304-1	* M <0.20	mg/l		
Détergents anioniques	NF EN 903	* M <0.10	mg/l		
Indice Hydrocarbures C10 a C40	NF EN ISO 9377-2	* N <0.10	mg/l		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES					
Fluoranthene	SBSE GC MS	* N <0.01	ug/l		≤ 1
Benzo(b)fluoranthene	SBSE GC MS	* N <0.01	ug/l		≤ 1
Benzo(k)fluoranthene	SBSE GC MS	* N <0.01	ug/l		≤ 1
Benzo(a)pyrene	SBSE GC MS	* N <0.01	ug/l		≤ 1
Benzo(ghi)perylene	SBSE GC MS	* N <0.01	ug/l		≤ 1
Indeno (1,2,3-cd) pyrene	SBSE GC MS	* N <0.01	ug/l		≤ 1
Somme des HPA detectes	Calcul	N <0.1	ug/l		≤ 1
PESTICIDES ORGANO-CHLORES					
Hexachlorobenzene	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Gamma-hexachlorocyclohexane	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Heptachlore	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Heptachlore epoxyde trans	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Aldrine	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Dieldrine	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Endosulfan-alpha	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Endosulfan-beta	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Endosulfan sulfate	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Somme endosulfans A, B, Sulfate	Calcul	N <0.02	ug/l		≤ 2
Captane	SBSE GC MS	N <0.10	ug/l		≤ 2
Folpel	SPE LC MS MS	N <0.025	ug/l		≤ 2
PESTIC. ORGANO-PHOSPHORES					
Methyl parathion	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Fenitrothion	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Malathion	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Parathion	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Oxydemeton methyl	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Diazinon	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Chlorpyrifos ethyl	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Methidathion	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole *.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme d'un facsimile photographique intégral. Ce document comporte 6 pages et 0 annexe.
Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans les déclarations de conformité et sont disponibles sur demande. Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis aux analyses.
Origine des critères de qualité : Code de sante publique.



ipl santé,
environnement
durables
Méditerranée

Laboratoire accrédité par la section essai du COFRAC sous les numeros 1-0903 (M) et 1-1181 (N).

RAPPORT D'ESSAI concernant l'échantillon 35782

Edition n° 1 Page 4 / 6

Bon de commande :

No Analyse ARS : 62141 No Prel. ARS : 62260

Prélevé par : JEROME THERON le 06/12/2010 à 08H40

Type de visite : AU

Motif : AU Autre



Portées disponibles
sur www.cofrac.fr

Département : 30

Commune : DOURBIES

SOURCE DE LA ROUVIERE

CAPTAGE

type d'eau : B EAU BRUTE SOUTERRAINE

No : 6714 SOURCE DE LA ROUVIERE

EMERGENCE CAPTAGE DE LA ROUVI

ARS LANGUEDOC-ROUSSILLON
DELEGATION TERRITORIALE DU GARD
6 RUE DU MAIL
CS 21001
30900 NIMES

Exploitant : MAIRIE DE DOURBIES

Unité de gestion : DOURBIES ET HAMEAUX

Reçu le 06/12/2010 (M)

Début des essais le 06/12/2010

T = mesure de terrain

M = mesure du laboratoire de Montpellier

N = mesure du laboratoire de Nîmes

* = mesure sous accréditation

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Réf. qualité / valeurs guides	limites qualité / val. impératives
Chlorfenvinphos	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Dichlorvos	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Phoxim	SPE LC MS MS	N <0.025	ug/l		≤ 2
Temephos	SPE LC MS MS	N <0.025	ug/l		≤ 2
HERBICIDES AZOTES					
Trifluraline	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Simazine	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Atrazine	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Terbumeton	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Terbutylazine	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Ametryne	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Terbutryne	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Cyanazine	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Pendimethaline	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Propazine	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Hexazinone	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Desisopropyl atrazine	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Hydroxyterbutylazine	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Desethylterbutylazine	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Hydroxysimazine	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Desethylatrazine	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
PESTIC. UREES CARBAMATES					
Isoproturon	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Desmethylisoproturon	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Methabenzthiazuron	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Diuron	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Metoxuron	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Linuron	SPE LC MS MS	N <0.025	ug/l		≤ 2
Monolinuron	SPE LC MS MS	N <0.025	ug/l		≤ 2
Chlortoluron	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Carbofuran	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Hydroxycarbofuran	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Metobromuron	SPE LC MS MS	N <0.025	ug/l		≤ 2
SULFONYL-UREES					
Metsulfuron methyl	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole *.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme d'un facsimile photographique intégral. Ce document comporte 6 pages et 0 annexe.
Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans les déclarations de conformité et sont disponibles sur demande. Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis aux analyses.
Origine des critères de qualité : Code de santé publique.

Hérault : 778, rue de la Croix Verte 34196 Montpellier cedex 5 - Tél. 04 67 84 74 00 - Gard : 145, allée Charles Babbage 30035 Nîmes - Tél. 04 66 38 89 45

www.ipl-groupe.fr



ipl santé,
environnement
durables
Méditerranée

Laboratoire accrédité par la section essai du COFRAC sous les numeros 1-0903 (M) et 1-1181 (N).

RAPPORT D'ESSAI concernant l'échantillon 35782

Edition n° 1 Page 5 / 6

Bon de commande :

No Analyse ARS : 62141 No Prel. ARS : 62260

Prélevé par : JEROME THERON le 06/12/2010 à 08H40

Type de visite : AU

Motif : AU Autre



Portées disponibles
sur www.cofrac.fr

Département : 30

Commune : DOURBIES

SOURCE DE LA ROUVIERE

CAPTAGE

type d'eau : B EAU BRUTE SOUTERRAINE

No : 6714 SOURCE DE LA ROUVIERE

EMERGENCE CAPTAGE DE LA ROUVI

ARS LANGUEDOC-ROUSSILLON
DELEGATION TERRITORIALE DU GARD
6 RUE DU MAIL
CS 21001
30900 NIMES

Exploitant : MAIRIE DE DOURBIES

Unité de gestion : DOURBIES ET HAMEAUX

Reçu le 06/12/2010 (M)

Début des essais le 06/12/2010

T = mesure de terrain
M = mesure du laboratoire de Montpellier
N = mesure du laboratoire de Nîmes
* = mesure sous accréditation

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Réf. qualité / valeurs guides	limites qualité / val. impératives
Flazasulfuron	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Sulfosulfuron	SPE LC MS MS	N <0.025	ug/l		≤ 2
HERBICIDES DIVERS					
MCPA	SPE LC MS MS	N <0.025	ug/l		≤ 2
Triclopyr	SPE LC MS MS	N <0.025	ug/l		≤ 2
Oxadiazon	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Mecoprop (MCP)	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Mecoprop-P	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Norflurazon	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Desmethylnorflurazon	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
2,4-D	SPE LC MS MS	N <0.025	ug/l		≤ 2
Dichlorprop(2,4-DP)	SPE LC MS MS	N <0.025	ug/l		≤ 2
Dichlorprop-p	SPE LC MS MS	N <0.025	ug/l		≤ 2
Metolachlore	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
S-Metolachlore	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Metazachlor	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Alachlore	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Bentazone	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Bromacil	SPE LC MS MS	N <0.025	ug/l		≤ 2
Bromoxynil	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
loxylinil	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Acetochlore	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Mepiquat	SPE+ / LC-MS-MS	* N <0.05	ug/l		≤ 2
Tebutame	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Aminotriazole	Der.Fluorescamine/LC Fluo	* N <0.05	ug/l		≤ 2
Glyphosate	Der. FMOC / LC Fluo	* N <0.05	ug/l		≤ 2
Paraquat	SPE+ / LC-MS-MS	* N <0.05	ug/l		≤ 2
Sulcotrione	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Aminomethyl phosphonic acid	Der. FMOC / LC Fluo	* N <0.05	ug/l		≤ 2
Diquat	SPE+ / LC-MS-MS	* N <0.05	ug/l		≤ 2
Chlormequat	SPE+ / LC-MS-MS	* N <0.05	ug/l		≤ 2
Gluphosinate	Der. FMOC / LC Fluo	* N <0.05	ug/l		≤ 2
Carfentrazone ethyl	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
PESTICIDES DIVERS					
Cymoxanil	SPE LC MS MS	N <0.025	ug/l		≤ 2

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole *.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme d'un facsimile photographique intégral. Ce document comporte 6 pages et 0 annexe.
Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans les déclarations de conformité et sont disponibles sur demande. Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis aux analyses.
Origine des critères de qualité : Code de sante publique.

Hérault : 778, rue de la Croix Verte 34196 Montpellier cedex 5 - Tél. 04 67 84 74 00 - Gard : 145, allée Charles Babbage 30035 Nîmes - Tél. 04 66 38 89 45

www.ipl-groupe.fr



ipl santé,
environnement
durables
Méditerranée

Laboratoire accrédité par la section essai du COFRAC sous les numeros 1-0903 (M) et 1-1181 (N).

RAPPORT D'ESSAI concernant l'échantillon **35782**

Edition n° 1 Page 6 / 6

Bon de commande :

No Analyse ARS : 62141 No Prel. ARS : 62260

Prélevé par : JEROME THERON le 06/12/2010 à 08H40

Type de visite : AU

Motif : AU Autre



Portées disponibles
sur www.cofrac.fr

Département : 30

Commune : DOURBIES

SOURCE DE LA ROUVIERE

CAPTAGE

type d'eau : B EAU BRUTE SOUTERRAINE

No : 6714 SOURCE DE LA ROUVIERE

EMERGENCE CAPTAGE DE LA ROUVI

ARS LANGUEDOC-ROUSSILLON
DELEGATION TERRITORIALE DU GARD
6 RUE DU MAIL
CS 21001
30900 NIMES

Exploitant : MAIRIE DE DOURBIES

Unité de gestion : DOURBIES ET HAMEAUX

Reçu le 06/12/2010 (M)

Début des essais le 06/12/2010

T = mesure de terrain

M = mesure du laboratoire de Montpellier

N = mesure du laboratoire de Nîmes

* = mesure sous accréditation

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Réf. qualité / valeurs guides	limites qualité / val. impératives
Iprovalicarb	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Famoxadone	SPE LC MS MS	N <0.025	ug/l		≤ 2
Fenamidone	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Cypermethrine	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Fenpropidine	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Dimethomorphe	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Kresoxim methyl	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Hexaconazole	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Metalaxyl	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Azoxystrobin	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Carbendazime	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Oxadixyl	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Imidaclopride	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Prochloraze	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
1-(3,4-diClphenyl)-3-methyl uree	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Tebuconazole	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Napropamide	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Spiroxamine	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Dinocap	SPE LC MS MS	N <0.05	ug/l		≤ 2
Dimethachlore	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
2,6 dichlorobenzamide	SPE LC MS MS	* N <0.025	ug/l		≤ 2
Piperonyl butoxide	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2
Somme pesticides	Calcul	N <0.500	ug/l		≤ 5
HALOFORMES ET APPARENTES					
1,2 dichloroethane	HS trap-GC-MS	* N <1.0	ug/l		
Trichlorethylene	HS trap-GC-MS	* N <1.0	ug/l		
Tetrachlorethylene	HS trap-GC-MS	* N <1.0	ug/l		
Somme Tri et Tetrachloethylene	Calcul	N <10	ug/l		
COMPOSES ORGA. VOLATILS					
Chlorure de vinyle	HS trap-GC-MS	* N <0.5	ug/l		
COMPOSES BENZENIQUES					
Benzene	HS trap-GC-MS	* N <1.0	ug/l		
INSECTICIDES PYRETHROIDES					
Deltamethrine	SBSE GC MS	* N <0.02	ug/l		≤ 2

A Montpellier, le 04/01/2011

Le Chef de Laboratoire,

Commentaire / conformité :

Eau de forage

MICROBIOLOGIE: Les elements recherches sur cet echantillon respectent les, exigences de qualite (limites et references) des eaux brutes d'alimentation,(Code de la Sante Publique).

CHIMIE: Les elements recherches sur cet echantillon respectent les exigences, de qualite (limites et references) des eaux brutes d'alimentation (Code de la,Sante Publique).

J.F. Hernandez (Directeur) A. Bretecher (Resp. Radioactivité) S. Masi (Resp. Microbiologie) P. Lazuttes (Resp. Chimie)
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole *.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme d'un facsimile photographique intégral. Ce document comporte 6 pages et 0 annexe.
Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans les déclarations de conformité et sont disponibles sur demande. Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis aux analyses.
Origine des critères de qualité : Code de sante publique.

FIGURE 1 Echelle 1/10 000
Commune de DOURBIES_LA ROUVIERE
Carte de situation

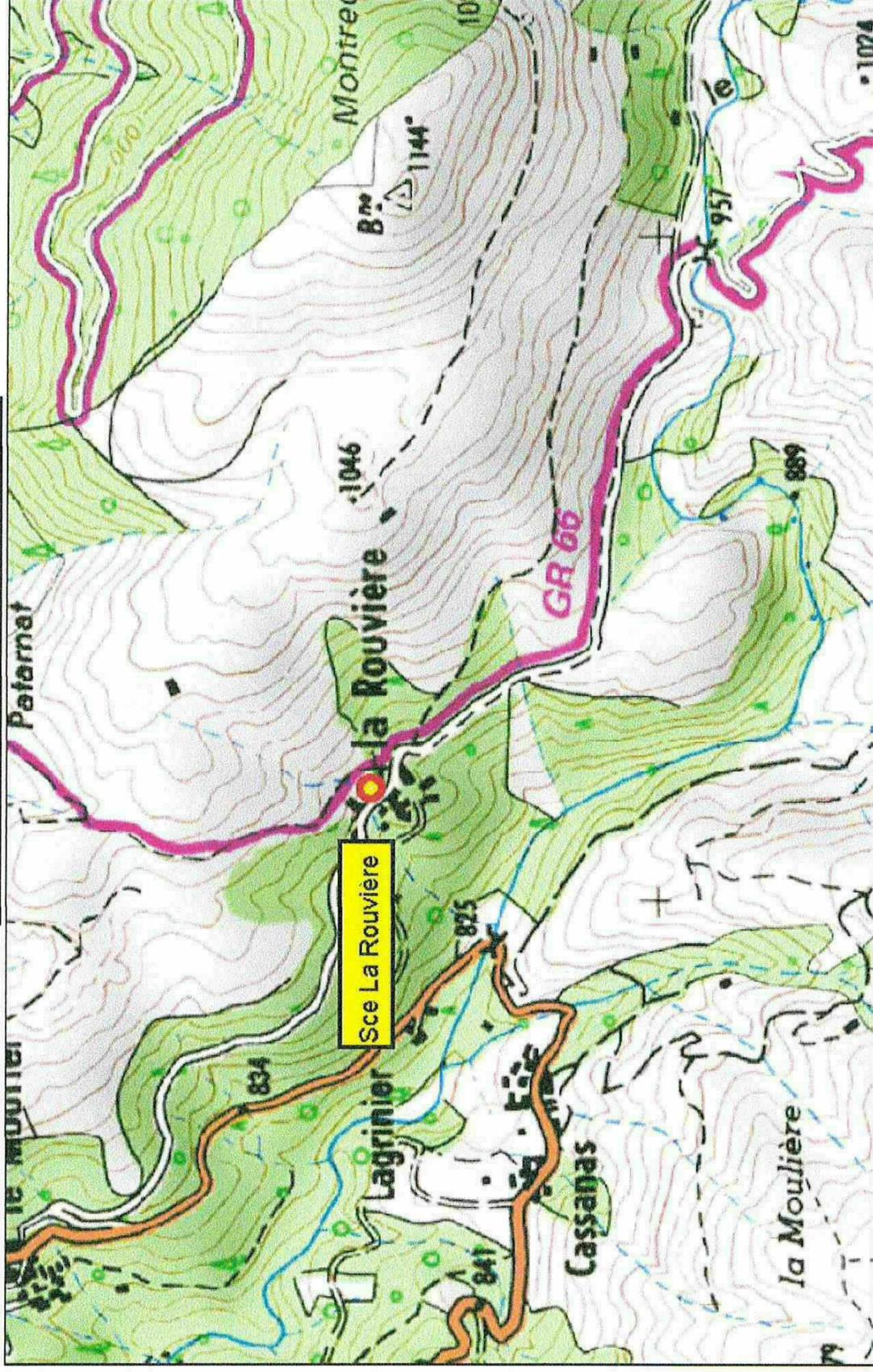


FIGURE 2 Echelle 1/25 000
Commune de DOURBIES_LA ROUVIERE
Carte géologique

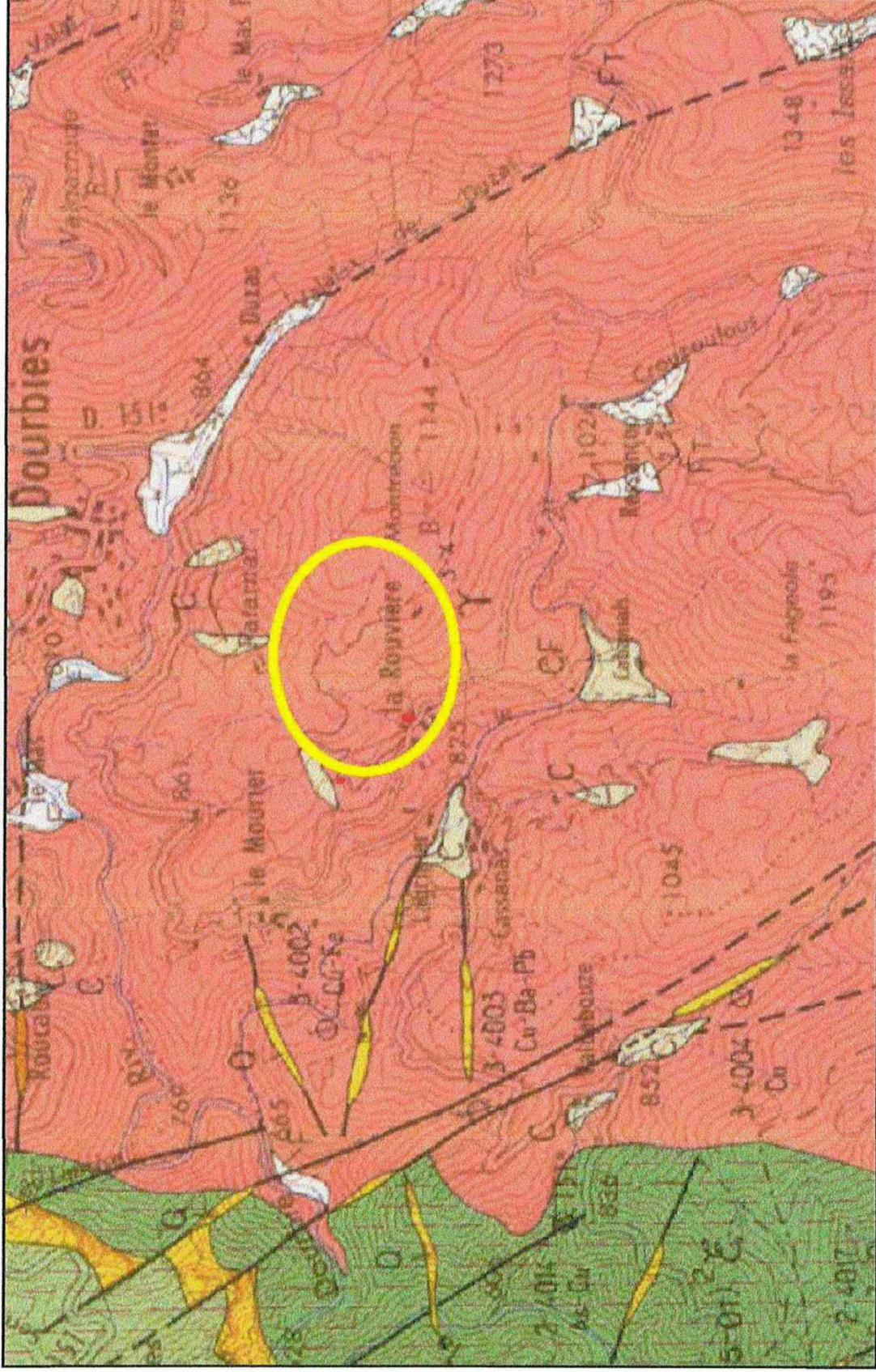
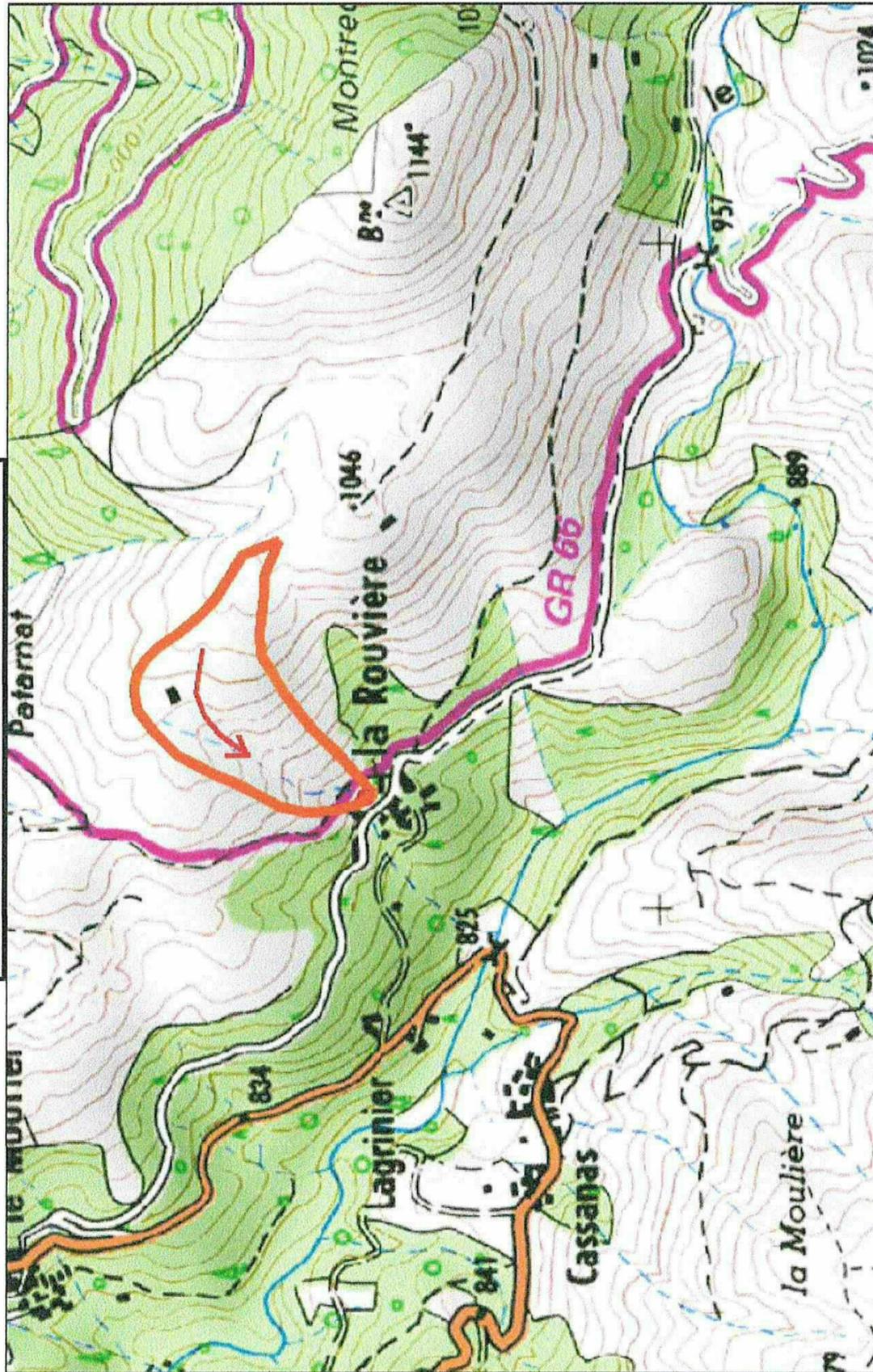


FIGURE 3 Echelle 1/10 000
Commune de DOURBIES _ LA ROUVIERE
Bassin d'alimentation des sources



Département :
GARD

Commune :
DOURBIES

Section : 0H

Échelle d'origine : 1/2500

Échelle d'édition : 1/200

Date d'édition : 08/10/2009
(fuseau horaire de Paris)

©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

FIGURE 4

ECHELLE 1/200

Commune de DOURBIES _ LA ROUVIERE

Périmètre de Protection Immédiate

Echelle : 10 m

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
NIMES 1
67 Rue Salomon Reinach
30032 NIMES Cedex 1
tél. 04.66.87.60.82 - fax 04.66.87.87.11
cdf.nimes1@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

